



Déclaration liminaire des élus CGT Finances Publiques du Rhône à la CAPL n° 2 du 23 juillet 2013 concernant les affectations au plan local

Monsieur le Président,

Les représentants de la CGT Finances Publiques dénoncent la politique d'austérité menée par l'actuel gouvernement qui génère d'insupportables injustices sociales et conduit économiquement à la catastrophe.

En ce qui concerne les retraites, les dernières pistes de réflexion s'inscrivent dans la continuité des précédentes réformes, lesquelles n'ont pourtant rien réglé en matière de financement, et ont considérablement dégradé la situation des retraités actuels, plus encore celle des retraités futurs.

Parmi ces pistes figurent :

- 1 - la poursuite de l'allongement de la durée de cotisation ;
- 2 - une modification du calcul de la pension des fonctionnaires, en remplaçant la référence au salaire des 6 derniers mois par le salaire annuel moyen des 10 dernières années ;
- 3 - la désindexation de l'ensemble des pensions à l'instar de celle en vigueur à l'ARRCO et à l'AGIRC ;
- 4 - une augmentation des cotisations.

Au niveau des services publics, les coupes budgétaires ne permettent plus d'assurer de façon satisfaisante les missions qui sont les leurs.

La qualité du dialogue social est mise à mal à la DGFIP, comme le prouve la décision unilatérale de la Direction Générale de supprimer la tenue des CAP locales pour les tableaux d'avancement.

La CGT Finances Publiques ne peut accepter de voir les droits des agents bafoués.

Nous ne pouvons que déplorer la tenue de CAP nationales de plus en plus tardive avec les effets néfastes que cela entraîne au plan local (travail dans l'urgence pour les personnels des RH et les élus des OS...) et sur la vie des agents...

Nous regrettons que les fiches de souhait qui ont été déposées par les agents ALD et Direction ne soient pas communiquées aux organisations syndicales...

La CGT Finances Publiques rappelle qu'elle souhaite une affectation la plus fine possible lors des CAPL.

La CGT Finances Publiques demande que les affectations des contrôleurs ALD et Direction soient communiquées aux organisations syndicales à la fin de cette séance.